

Date: **04/03/2026**

Visa Ligue: **S3/2026**

Visa FFSA: **206**

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MÉDITERRANÉE

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Le Mercier - Bâtiment B
48, Chemin de l'Homme Mort
30900 NIMES
Tél : 04 67 11 187
Email: ligue@orange.fr

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM WINKART'CASSONNE Les 9-10 Mai 2026

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES organise les 9&10 Mai 2026 avec le concours de l'écurie automobile du Cabardès, sous le patronage de la ville de Carcassonne, un slalom dénommé :

6^{ème} SLALOM WINKART'CASSONNE

Cette compétition compte pour : La coupe de France des slaloms

Le challenge Languedoc Roussillon des slaloms

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Languedoc Roussillon sous le numéro en date du .../.../2025

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs.	PASCAL Jean-François	Licence0801/2806
Commissaires Sportifs :	DESSENS Alain	Licence0806 /19459 ...
	COSTES Alain	Licence0806/18050
Directeur de Course :	BALDIT Nicolas	Licence0801/134045
Directeur de Course adjointe :	CHANTEGREL Nathalie	Licence0801/9549...
Commissaire Technique Responsable :	GHEHO Jean	Licence0502 /31781
Commissaires Techniques :	CERDAN Marcel	Licence 0815/19463
	VIALLET Stephen	Licence0809/239603
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	CARBOU Véronique	Licence0806/119788
Responsable Administratif :	DAUMAS Jean-Luc	Licence 0806/213578
Chronométreurs : (départ)	JOLY DEGARDIN Michelle	Licence0808/197168
(arrivée)	RENARD Nicolas	licence0806/199509
Chargé de l'informatique & du classement	COSTE Cedric	Licence 0806/152001
Observateur :		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le	7 Mai 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés le	9 Mai 2026 à 8h30
Vérifications administratives le	9 Mai 2026 de 14h00 à 18h00
	10 Mai 2026 de 7h30 à 8h00
Lieu : Bar du circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne.	
Vérifications techniques le :	9 Mai 2026 de 14h15 à 18h15

10 Mai 2026 de 7h45 à 8h15

Lieu : Podium du circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le

10 Mai 2026 à 8h15

Lieu : Préfabriqué derrière la piste.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le : 10 Mai 2026 à 9h00

Essais chronométrés (2 essais) le :

10 Mai 2026 de 9h30 à 12h30

Briefing des pilotes le :

10 Mai 2026 à 9h15

Lieu : Podium du circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le :

10 Mai 2026 à 12h16

Course :

▪ 1^{ère} manche le

10 Mai 2026 à partir de 13h45

▪ 2^{ème} manche le

10 Mai 2026 à partir de 15h15

▪ 3^{ème} manche le

10 Mai 2026 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage au Bar du Circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée le samedi 9 Mai entre 19h00 & 20h00 et le dimanche 10 Mai entre 7h30 & 8h30.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final sur le panneau d'affichage au Bar du Circuit de Karting Win'Kart.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : Après la 3^{ème} manche.

Lieu : En sortie du Circuit de Karting Win'Kart.

Remise des prix le 10 Mai 2026 à 18h30, lieu : Podium du Circuit de Karting Win'Kart.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à la :

Garage Jeanne Compétition

2 rue Dressière

11170 Villesèquelande

Tél : 04 68 76 38 92

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter l'original de leur permis de conduire, la licence en cours de validité, la fiche d'homologation de leur voiture & leur passeport technique.

Pour les véhicules de loisir, aucune modification n'est admise, celui-ci doit être d'origine comme le prévoit le constructeur.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 10 Mai 2026 à 8h15.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les doubles montes sont autorisées si il y a au minimum 6 participants, elles seront effectuées au début de chaque manches.

Chaque concurrent devra intégrer par la suite sa place dans la file de départ en pré-grille.

Le ravitaillement en carburant est interdit entre les doubles montes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie automobile du Cabardès Mairie de Salsigne 11 Grand rue 11600 Salsigne jusqu'au 07 Mai 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation ainsi que les photocopies du permis de conduire & de la licence en cours de validité.

Pour le groupe loisir, l'engagement incluant la licence à la journée & la cotisation ASA se montera à 167€ avec les publicités optionnelles de l'organisateur.

Les engagements devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés des frais de participation et du certificat médical autorisant la pratique du sport automobile de moins de 6 mois délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée.

Tout concurrent étant forfait devra le notifier par écrit & l'envoyer à : Ecurie auto du Cabardès mairie de Salsigne 11 Grand rue 11600 Salsigne ou par mail à ecurieautoducabardes11600@hotmail.com avant le JEUDI 7 Mai 2026 à 13h30, un abattement de 30% sera effectué après cette date.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **120** dont **30** peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

En slalom sont admises à participer :

- les VHC en possession d'un PTH.**
- les voitures en conformité pour participer à un Rallye Classic (un seul groupe sans marque de points pour la coupe de France).**

Les voitures pour des groupes loisir, VHC & Classic sont admises à participer mais ne marquent pas de points à la Coupe de France.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.	Groupe	Classe	Cylindrée	Autorisé Slalom
LOISIR				
	Loisir	L1	(jusqu'à) Es 1400/D 2000/D T 1600	OUI
	Loisir	L2	(jusqu'à) Es 2000 /Es T 2000/D T 2000	OUI
	Loisir	LE	Voitures électriques	OUI
F2000				
	F2000	1	De 0 à 1400	OUI
	F2000	2	+1400 à 1600	OUI
	F2000	3	+1600 à 2000	OUI
FC-FS				
Confondues	FC+FS	1	De 0 à 1300	OUI
	FC+FS	2	+1300 à 1600	OUI
	FC+FS	3	+1600 à 2000	OUI
	FC+FS	4	+2000 à 3500	NON
N/FN				
	N/FN/R	1/1A	De 0 à 1400	OUI
	N/FN/R	2/1B	+1400 à 1600	OUI
	N/FN	3	+1600 à 2000	OUI
	N/FN	4	+2000	OUI
A/FA				
	A/FA	1	De 0 à 1400	OUI
	A/FA/R	2/2B/3T	+1400 à 1600	OUI
	A/FA/R	3/2C/3C/3D	+1600 à 2000	OUI
	A/FA/R	4	+2000	OUI
GT DE SERIE				
Confondues	GT	1	De 0 à 2000	OUI
	GT	2	+ 2000	OUI
GT TOURISME SPECIALES				
	GTTS			NON
CM				
Confondues	CM	1	De 0 à 1003	OUI
	CM	2		OUI
CNF-CN				
Confondues	CNF	1	De 0 à 1600	OUI
	CNF	2	+1600 à 2000	OUI
	CNF	3	+2000 à 2500	NON
	CN	1	De 0 à 1600	OUI
	CN	2	+1600 à 2000	OUI
	CN	3	+2000 à 3000	NON
	CN	+		NON
D/E				
Confondues	D/E	1	De 0 à 1300+campus	OUI
	D/E	2	+1300 à 1600	OUI
	D/E	3	FF-F3B	OUI
	D/E	4	+1600 à 2000	NON
	D/E	5	F3-F3A	NON
	D/E	6	F3000	NON
	D/F	7	FR	OUI

4.2P.

CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms 2026

4.27. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms 2026

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms 2026

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement 2026

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms 2026

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms 2026.

-Publicité obligatoire (non rachetable) En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

-Publicité optionnelle. En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Carcassonne se déroulant sur le Circuit de Karting Win'Kart, Route de Bram, 11000 CARCASSONNE 04.68.58.67.07 a le parcours suivant (voir plan) en annexe 1 du présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ au feu & cellule de départ, arrivée au deuxième passage devant la cellule arrivée.

Longueur du parcours 1640 mètres environ.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent est situé sur le parking du Circuit de Karting Win'Kart.

Le parc concurrent est accessible à partir de 10h00, le Samedi 9 Mai 2026.

Les remorques devront être garées sur le parking en dehors du parc concurrent & devront être entreposées derrière le parking du Circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les essais et la course au parc départ : Bar du Circuit de Karting Win'Kart

-pendant les vérifications au parc des vérifications : Bar du Circuit de Karting Win'Kart

-pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Bar du Circuit de Karting Win'Kart

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation le 10 Mai 2026 une permanence sera organisée.

Lieu : Bar du Circuit de Karting Win'Kart de 9h00 à 17h00

Téléphone permanence n° 06.30.56.57.73

Centre de secours le plus proche : SDIS Carcassonne N° de téléphone : 04.68.79.59.04

SAMU/SMUR de Carcassonne N° de téléphone 04.68.24.27.50

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc
Sauf voitures ouvertes.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée	Pénalité de 1 secondes par quille
- Plus de deux quilles renversées ou déplacées	Exclusion de la manche
- Chicane manquée	Exclusion de la manche
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes de pénalité
- Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes de pénalité
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Exclusion par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements seront affichés. Lieu : Bar du Circuit de Karting Win'Kart & seront établis de la façon suivante :

- 1classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement général loisir
- 1 classement général VHC
- 1 classement général Classic
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms 2017.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué un trophée ou une coupe à tous les concurrents & commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.